

Si un sénateur était chargé d'un ministère, il faudrait qu'un autre ministre siégeant aux Communes prenne la parole en son nom.

En mai 1978, la composition du 20<sup>e</sup> ministère était la suivante, par ordre de préséance:

Premier ministre, le très hon. Pierre Elliott Trudeau  
 Président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'hon. Allan Joseph MacEachen  
 Ministre des Finances, l'hon. Jean Chrétien  
 Ministre du Travail, l'hon. John Carr Munro  
 Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'hon. Stanley Ronald Basford  
 Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. Donald Campbell Jamieson  
 Président du Conseil du Trésor, l'hon. Robert Knight Andras  
 Ministre des Transports, l'hon. Otto Emil Lang  
 Ministre des Approvisionnements et Services, l'hon. Jean-Pierre Goyer  
 Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'hon. Alastair William Gillespie  
 Ministre de l'Agriculture, l'hon. Eugene Francis Whelan  
 Ministre de la Consommation et des Corporations, l'hon. W. Warren Allmand  
 Ministre des Affaires indiennes et du Nord, l'hon. James Hugh Faulkner  
 Ministre d'État chargé des Affaires urbaines, l'hon. André Ouellet  
 Ministre des Affaires des anciens combattants, l'hon. Daniel Joseph MacDonald  
 Ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales, l'hon. Marc Lalonde  
 Ministre des Communications, l'hon. Jeanne Sauvé  
 Leader du gouvernement au Sénat, l'hon. Raymond Joseph Perrault  
 Ministre de la Défense nationale, l'hon. Barnett Jerome Danson  
 Ministre des Travaux publics, et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, l'hon. J. Judd Buchanan  
 Ministre des Pêches et de l'Environnement, l'hon. Roméo LeBlanc  
 Ministre de l'Expansion économique régionale, l'hon. Marcel Lessard  
 Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'hon. Jack Sydney George Cullen  
 Ministre d'État (Environnement), l'hon. Leonard Stephen Marchand  
 Secrétaire d'État du Canada, l'hon. John Roberts  
 Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'hon. Monique Bégin  
 Solliciteur général, l'hon. Jean-Jacques Blais  
 Ministre d'État (Petites Entreprises), l'hon. Anthony Chisholm Abbott  
 Ministre d'État (Santé et Sport amateur), l'hon. Iona Campagnolo  
 Ministre du Revenu national, l'hon. Joseph-Philippe Guay  
 Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. Jack Henry Horner  
 Ministre d'État (Multiculturalisme), l'hon. Norman A. Cafik  
 Ministre des Postes, l'hon. J. Gilles Lamontagne.

Chaque membre du Cabinet est normalement chargé d'un ministère; il peut cependant détenir plus d'un portefeuille à la fois, ou encore être titulaire d'un ou de plusieurs portefeuilles et assurer l'intérim pour un ou plusieurs ministères. Un ministre sans portefeuille peut être invité à faire partie du Cabinet soit parce que le premier ministre désire qu'il en fasse partie, sans avoir à assumer la lourde charge d'un ministère, soit afin d'assurer une représentation régionale bien équilibrée, ou pour toute autre raison jugée valable par le premier ministre. Étant donné la diversité culturelle et géographique du Canada, le premier ministre doit veiller à la représentativité de son Cabinet.

La Loi sur les départements et ministres d'État (Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement) a créé cinq catégories de ministres de la Couronne: les ministres chargés de ministères, les ministres chargés de fonctions parlementaires spéciales, les ministres sans portefeuille, et deux catégories de ministres d'État. Les ministres d'État nommés «à des fins déterminées» peuvent diriger un «département d'État» créé par proclamation. Il leur incombe d'élaborer de nouvelles politiques d'ensemble dans des domaines où celles-ci sont particulièrement urgentes et importantes; leur mandat est déterminé par le gouverneur en conseil. On peut leur attribuer des pouvoirs, des charges et des fonctions, et ils peuvent exercer une surveillance et un contrôle sur des éléments de la Fonction publique; ils peuvent se faire voter des crédits propres par le Parlement pour acquitter leurs frais de personnel et de fonctionnement. D'autres ministres d'État, habituellement «non désignés», peuvent être nommés pour aider un ministre chargé